Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261117-2026_11_04-DE

SaintGilles

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et 18 NOV. 2026
Publication sur le site internet de la commune :
18 NOV. 2026

L'an 2026, le 17 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, M. GAULTIER Claude, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme MIGAUD Kristell, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme MÉNÉZO Isabelle à M. GAULTIER Claude, Mme COHAN Pascale à M. RÉMINIAC Jean-Pierre, M. ANDRÉ Yann à M. GALLÉE Franck, Mme BÉTHUEL Dany à M. COULOMBEL Ludovic, Mme TUDAL Agnès à Mme LE FRESNE Claire, M. VALLET Laurent à Mme MIGAUD Kristell

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.11.04	**FINANCES** **Participation communale 2026 au SIVU AQUAOUEST**	**M. COULOMBEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVU AQUAOUEST et notamment l'article 12,

Vu la délibération n°2026.02.09 du Conseil municipal du 10 février 2026, approuvant la participation au SIVU AQUAOUEST,

Considérant la participation communale inscrite au Budget primitif communal 2026 de 101 120,00€, et l'inscription au budget du SIVU lors de son vote le 8 avril 2026, d'une contribution communale de 107 143,44€ puis une décision modificative le 28 octobre 2026 augmentant la contribution communale de 1 157,18€.

Après avis de la commission "Finances - Communication - Personnel" du 2 novembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COULOMBEL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261117-2026_11_04-DE

Article 1 : Approuve la participation de la commune de Saint-Gilles au SIVU AQUAOUEST, au titre de l'année 2026, pour un montant total de 108 300,62€.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 - article 65568.

Article 3 : Monsieur le Maire, le Trésorier et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)